
Présidence : Suède

1305^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 11 mars 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 12 h 40

Reprise : 15 heures

Clôture : 18 heures

2. Présidents : Ambassadrice U. Funered
Ambassadeur T. Lorentzson

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPPORT DU COORDONNATEUR DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE**

Présidente, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/34/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/292/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/342/21), Azerbaïdjan (PC.DEL/294/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/293/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/291/21), Suisse (PC.DEL/321/21 OSCE+), Royaume-Uni, Arménie (PC.DEL/309/21), Géorgie (PC.DEL/297/21 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/300/21 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/305/21 OSCE+), Kirghizistan, Ukraine (PC.DEL/350/21), Bosnie-Herzégovine (également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Serbie) (PC.DEL/295/21 OSCE+), Ouzbékistan, Liechtenstein (PC.DEL/290/21 OSCE+), Tadjikistan

Point 2 de l'ordre du jour : JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Présidente (également au nom de l'Albanie et de la Pologne), Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'OSCE pour les questions de genre, Fédération de Russie (PC.DEL/298/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/343/21), Canada (PC.DEL/304/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/325/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/296/21), Suisse (PC.DEL/322/21 OSCE+), Royaume-Uni, Arménie (PC.DEL/311/21), Biélorussie (PC.DEL/301/21 OSCE+), Lettonie (également au nom de l'Allemagne, de l'Andorre, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Malte, de la Mongolie, de la Norvège, du Portugal-Union européenne, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovénie et de la Suède) (annexe 1), Belgique (PC.DEL/331/21), Norvège (PC.DEL/299/21), Ouzbékistan, Azerbaïdjan (PC.DEL/314/21 OSCE+).

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Présidente

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/307/21), Royaume-Uni, Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/345/21), Canada (PC.DEL/324/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/327/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/306/21), Suisse (PC.DEL/323/21 OSCE+).
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/312/21), Ukraine, Portugal-Union européenne
- c) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (annexe 2)
- d) *Amélioration de la coopération scientifique et technique comme réponse à la propagation de la Covid-19* : Fédération de Russie (PC.DEL/313/21), Kirghizistan, Azerbaïdjan (annexe 3), Norvège (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse) (PC.DEL/329/21), Biélorussie (PC.DEL/318/21 OSCE+), Serbie (PC.DEL/319/21 OSCE+), Ouzbékistan, Portugal-Union européenne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/308/21), Kazakhstan, Arménie, Tadjikistan, Royaume-Uni

- e) *À propos des faits récents survenus en Biélorussie* : Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/346/21), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/310/21), Norvège (PC.DEL/328/21), Canada, Biélorussie (PC.DEL/317/21 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Exposé fait par la Présidente en exercice par visioconférence le 10 mars 2021 devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies* : Présidente
- b) *Visite que la Présidente en exercice prévoit d'effectuer en Arménie et en Azerbaïdjan les 15 et 16 mars 2021* : Présidente
- c) *Entretiens entre la Présidente en exercice et le Président du Comité international de la Croix-Rouge tenus par visioconférence le 10 mars 2021* : Présidente
- d) *Entretiens entre la Présidente en exercice et la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme tenus à Stockholm le 9 mars 2021* : Présidente
- e) *Exposé sur les priorités mensuelles de la Présidence suédoise de l'OSCE* : Présidente
- f) *Réunion du Comité économique et environnemental tenue par visioconférence le 10 mars 2021* : Présidente
- g) *Première réunion supplémentaire de 2021 sur la dimension humaine (consacrée à la liberté des médias et à l'égalité des genres) tenue par visioconférence les 8 et 9 mars 2021* : Présidente
- h) *Nomination du Chef du Centre de l'OSCE à Achgabat* : Présidente
- i) *Rediffusion d'un appel à candidatures pour le poste de Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro* : Présidente

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Situation concernant la Covid-19 dans les structures exécutives de l'OSCE* : Secrétaire générale (SEC.GAL/36/21 OSCE+)
- b) *Perte d'un drone à long rayon d'action subie par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, le 7 mars 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/36/21 OSCE+)

- c) *Activités du Secrétariat de l'OSCE visant à promouvoir la participation des femmes au secteur de la sécurité* : Secrétaire générale (SEC.GAL/36/21 OSCE+)
- d) *Session d'experts sur la cybersécurité/sécurité des TIC organisée par le Département des menaces transnationales du Secrétariat de l'OSCE et tenue par visioconférence le 4 mars 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/36/21 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Examen de l'application de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 signée par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Russie : Azerbaïdjan (annexe 4), Turquie (annexe 5), Fédération de Russie (PC.DEL/320/21 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 18 mars 2021, à 10 heures, par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1305

11 March 2021

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

1305^e séance plénière

Journal n° 1305 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE
(ÉGALEMENT AU NOM DES ÉTATS SUIVANTS : ALLEMAGNE,
ANDORRE, BULGARIE, CANADA, CHYPRE, ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, LIECHTENSTEIN,
LITUANIE, MALTE, MONGOLIE, NORVÈGE, PORTUGAL-UNION
EUROPÉENNE, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SERBIE,
SLOVÉNIE ET SUÈDE)**

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des ambassadrices et représentantes auprès de l'OSCE de l'Allemagne, de l'Andorre, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Malte, de la Mongolie, de la Norvège, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède et de l'Union européenne, ainsi qu'au nom de mon propre pays, la Lettonie.

Nous tenons à féliciter la Présidence suédoise d'avoir inscrit la Journée internationale des femmes à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui et fait de la question de l'égalité des genres une priorité pour toute la durée de son mandat. Il est important de réaffirmer que la promotion de l'égalité des genres est un engagement auquel tous les États participants ont souscrit.

ONU-Femmes a annoncé que le thème général de la Journée internationale des femmes de cette année était le « Leadership féminin ». Pour l'OSCE, ce thème est particulièrement bien choisi puisque, pour la première fois en 45 ans d'existence, celle-ci a une direction entièrement féminine : la Présidente en exercice, la Secrétaire générale, la Présidente du Conseil permanent, la Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité et la Directrice du Centre de prévention des conflits.

Nous soutenons la priorité accordée par la Présidence suédoise à la question du règlement des conflits. Cette année marque le dixième anniversaire de la décision sur le cycle des conflits. La participation des femmes est cruciale à toutes les étapes et à tous les niveaux de la prévention des conflits, des négociations de paix et des processus de consolidation de la paix. Des recherches ont montré que leur participation aux processus de paix était essentielle

pour garantir une paix durable et trouver des solutions à long terme. Les accords de paix devraient également comprendre des dispositions sur la violence sexuelle et sexiste.

En 2019, l'OSCE a publié une documentation utile pour intégrer les femmes aux processus de paix dans laquelle des mesures pratiques étaient recommandées pour accroître la participation directe et significative des femmes aux négociations. Un moyen concret de renforcer le rôle des femmes en tant qu'agents de paix est de faire appel aux réseaux de femmes médiatrices. À l'OSCE, nous pouvons intensifier nos efforts pour relier entre eux les réseaux féminins des différentes parties de l'espace de l'OSCE ainsi que pour renforcer les liens avec la société civile.

Un quart de siècle après la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, le Forum Génération Égalité fera le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent. Malheureusement, nous savons que la pandémie de la Covid-19 a touché les femmes de manière disproportionnée. Elle a eu pour effet d'aggraver de nombreux problèmes, tels que la violence contre les femmes et les inégalités économiques. À l'OSCE, nous avons fait des progrès en matière d'égalité des sexes, mais il reste encore beaucoup à faire. La Secrétaire générale, Helga Schmid, est déterminée à s'attaquer aux problèmes qui se posent encore dans les structures exécutives de l'OSCE et nous l'en félicitons. Les États participants doivent faire leur part dans tout l'espace de l'OSCE.

Le moment est venu de tenir nos engagements. Nous devons nous battre pour l'égalité, jour après jour. Chaque jour est la journée des femmes.

Chers collègues,

Le réseau MenEngage souscrit à la présente déclaration. Nous maintenons celle-ci ouverte à d'autres adhésions, que nous accueillerons chaleureusement. Sa version finale sera distribuée ultérieurement.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



1305^e séance plénière

Journal n° 1305 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,

Il y a quatre mois, le 9 novembre, la signature d'une déclaration trilatérale de cessez-le-feu a mis fin à l'agression perpétrée par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et son peuple avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers.

Beaucoup ont considéré cette déclaration trilatérale comme l'occasion ou jamais d'entreprendre la tâche difficile, voire herculéenne, de consolider la paix et la sécurité dans la région. Malheureusement, quatre mois plus tard, la question toujours en suspens des prisonniers de guerre et autres détenus arméniens, y compris des civils, maintenus prisonniers par l'Azerbaïdjan, en violation flagrante du paragraphe 8 de la déclaration trilatérale, dans laquelle il est prévu que tous les prisonniers de guerre et autres détenus seront libérés immédiatement après la cessation des hostilités, montre que les autorités azerbaïdjanaises ne participent pas de bonne foi au processus de paix et ne veulent pas le faire.

Au mépris de sa propre signature et du droit international humanitaire, l'Azerbaïdjan refuse non seulement de libérer les prisonniers de guerre et les otages civils arméniens, dont des femmes, mais aussi de fournir, par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge, une liste complète des personnes d'origine arménienne qu'il détient. D'après les estimations de militants arméniens des droits de l'homme, celles-ci seraient très vraisemblablement plusieurs centaines.

Dans une situation où la haine anti-arménienne est promue et encouragée au niveau de l'État, les prisonniers de guerre et les civils arméniens maintenus en détention en Azerbaïdjan sont exposés à des menaces imminentes et graves pour leur vie et leur intégrité physique.

Je tiens à rappeler que l'Arménie, conformément aux engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de la déclaration trilatérale du 9 novembre, a assuré la libération de l'ensemble des prisonniers de guerre et des civils azerbaïdjanais détenus par les parties arméniennes, étant entendu que l'Azerbaïdjan en ferait de même et qu'il libérerait tous les prisonniers de guerre et autres détenus arméniens sur la base du principe « tous pour tous ». Cela n'a toutefois pas été le cas et nous espérons que, s'agissant de la question des prisonniers de guerre, nos partenaires internationaux s'abstiendront de faire des déclarations ou de lancer des appels destinés indistinctement aux deux parties.

Madame la Présidente,

Nous avons déclaré précédemment que nous devons constater des changements réels et tangibles dans les programmes de politique étrangère et militaires de l'Azerbaïdjan et de la Turquie pour que le paradigme des relations dans le Caucase du Sud puisse commencer à évoluer de la confrontation à la paix.

Les autorités azerbaïdjanaises tentent actuellement de donner à la communauté internationale l'image d'une nation azerbaïdjanaise pacifique. Toutefois, compte tenu de la rhétorique anti-arménienne belliqueuse et agressive utilisée par le Président azerbaïdjanais dans ses déclarations publiques, ce ne sont là que de vaines tentatives d'induire la communauté internationale en erreur et de lui faire croire les récits concernant la paix et la stabilité longtemps attendues dans la région. Nous comprenons que ces propos puissent sonner comme de la musique aux oreilles de certains auditeurs enthousiastes et être, pour d'autres, une illusion commode. En réalité, toutefois, rien n'est plus éloigné de la vérité que le discours fictif promu par la propagande azerbaïdjanaise, qui continue de présenter l'Arménie et le peuple arménien comme un ennemi collectif, ainsi que d'utiliser la haine anti-arménienne comme instrument bien utile pour ce faire. À l'appui de cette analyse, je tiens à citer des déclarations prononcées par le Président azerbaïdjanais le 5 mars au cours d'un congrès du Parti du nouvel Azerbaïdjan au pouvoir. En particulier, je cite : « La jeune génération a grandi en éprouvant ... de la haine pour l'ennemi et cette jeune génération a libéré nos terres des envahisseurs. » Il a poursuivi en déclarant ce qui suit : « Nous l'avons isolée [l'Arménie] des projets régionaux, des projets dans le domaine pétrolier et gazier, anéanti son économie ... Nous avons montré que l'Arménie était un pays ambivalent et instable sans avenir. »

Qui plus est, à cette occasion, le Président Aliiev a émis à plusieurs reprises des revendications territoriales contre l'Arménie, en particulier en ce qui concerne la province arménienne de Syunik, qualifiant celle-ci de « terres azerbaïdjanaises historiques » et en promettant de contraindre l'Arménie à ouvrir un « couloir » vers le Nakhitchevan.

Notre lecture de la situation est confirmée par les exercices militaires de plus en plus fréquents de l'Azerbaïdjan, y compris des exercices effectués de concert avec la Turquie. Un autre exercice non notifié, le troisième depuis la fin des hostilités, a été annoncé pour la période allant du 15 au 18 mars 2021.

Aujourd'hui, les déclarations et, surtout, les actions des autorités azerbaïdjanaises et turques rappellent leurs déclarations et actions juste avant la guerre d'agression de septembre menée contre l'Artsakh et son peuple. Nous y voyons une menace directe pour l'Arménie, et nous souhaitons attirer l'attention du Conseil permanent sur ces signaux d'alerte précoce en tant qu'indicateurs d'une intention éventuelle de l'Azerbaïdjan et de la Turquie de recommencer à aggraver militairement l'Arménie et l'Artsakh. Dans ce contexte, nous pensons que, pour rester crédible et maintenir son statut d'organisation de sécurité et d'arrangement régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE ne doit pas hésiter à réagir à ce type de manifestation. L'Organisation et ses institutions, ainsi que ses structures exécutives et ses mécanismes, qui sont mandatés pour s'occuper de questions liées aux conflits, doivent cesser de rester simplement sans réagir et commencer à s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées.

Madame la Présidente,

L'agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et son peuple en septembre était allée de pair avec la réinstallation de combattants terroristes étrangers dans la zone de responsabilité de l'OSCE. Le recrutement et le transfert de combattants terroristes par la Turquie ont été attestés par les gouvernements et les institutions de maintien de l'ordre de plusieurs pays, et les médias internationaux et les observateurs indépendants présents sur le terrain continuent d'en rendre largement compte et de rassembler des informations à cet égard. Les témoignages des terroristes faits prisonniers par l'Armée de défense de l'Artsakh ont aussi confirmé ces faits. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires a évoqué de « nombreuses informations selon lesquelles le Gouvernement azerbaïdjanais, avec l'aide de la Turquie, s'appuyait sur des combattants syriens pour renforcer et soutenir ses opérations militaires dans la zone du conflit du Haut-Karabakh, y compris sur la ligne de front ».

Nous avons soulevé cette question à plusieurs reprises, à la fois pendant et après la guerre, en fournissant au Conseil permanent des renseignements détaillés sur ce programme de recrutement à grande échelle, qui a conduit jusqu'à 4 000 combattants terroristes et djihadistes étrangers dans la zone du conflit. Nous avons également appelé l'attention des États participants sur des informations selon lesquelles l'Azerbaïdjan et la Turquie planifiaient de réinstaller les familles de combattants terroristes étrangers dans les territoires de l'Artsakh qui sont actuellement occupés par l'Azerbaïdjan.

Cette menace très réelle et imminente de propagation du terrorisme dans l'espace de l'OSCE aurait dû amener les mécanismes pertinents de l'Organisation à prendre des mesures, au moins sous la forme de rapports spéciaux sur la situation ou d'évaluations ponctuelles de celle-ci. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Il est bien clair que la pertinence de cette organisation et de ses structures exécutives dépend largement de leur capacité et de leur volonté de remplir leurs mandats et de la mesure dans laquelle elles sont disposées à le faire.

Nous pensons que la menace posée par ces combattants terroristes étrangers perdus de vue persiste et demandons aux États participants de prendre toutes les mesures nécessaires, aux niveaux bilatéral et multilatéral, pour lutter contre la propagation du terrorisme et faire en sorte que ces criminels et leurs donneurs d'ordres soient tenus responsables de leurs actes.

Madame la Présidente,

Je voudrais une fois de plus soulever la question de la destruction par les troupes d'occupation azerbaïdjanaises du patrimoine culturel et religieux dans les territoires actuellement sous le contrôle de l'Azerbaïdjan et qui se poursuit de plus belle. Outre les églises, les lieux de culte et les cimetières arméniens, même les monuments dédiés aux héros de la Grande Guerre patriotique sont à présent en cours de destruction. Et il ne s'agit pas de cas isolés, comme l'atteste la régularité avec laquelle ces actes sont commis.

Ainsi, par exemple, un monument en souvenir d'un héros à double titre de l'Union soviétique, le pilote de chasse Nelson Stepanyan, un des défenseurs de Leningrad, a été récemment dynamité à Choutchi, qui est actuellement sous occupation azerbaïdjanaise. Il y a quelques jours, un monument à la mémoire d'Ivan Tevosyan, ministre soviétique, a été

détruit, de nouveau à Choutchi. Il convient de mentionner qu'Ivan Tevosyan était l'un des organisateurs du déménagement des entreprises militaires au-delà de l'Oural et qu'il était responsable de l'approvisionnement en acier pour l'ensemble de l'industrie de la défense de l'Union soviétique pendant la guerre. Des monuments en souvenir des maréchaux Baghramyan et Babadjanyan, de l'amiral Isakov et du général de corps d'armée aérienne Khanferyants (Khudyakov), qui ont tous joué un rôle important dans la victoire sur le nazisme, ont été détruits.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait qu'en réponse à une question écrite, le Haut-Représentant/Vice-Président de l'Union européenne, Josep Borrell, ait déploré, au nom de la Commission européenne, la destruction des monuments religieux et historiques dans le Haut-Karabakh, en particulier les dégâts causés à la cathédrale Ghazanchetsots par les forces armées azerbaïdjanaises, et souligné l'importance de la préservation et de la restauration de ce patrimoine culturel et religieux. La Commission européenne s'est également félicitée de l'initiative de l'UNESCO d'envoyer dans l'Artsakh une mission dont l'accès à la région continue d'être bloqué par l'Azerbaïdjan.

Madame la Présidente,

La situation humanitaire dans laquelle se trouve le peuple de l'Artsakh à la suite de l'agression azerbaïdjanaise est catastrophique et il doit y être remédié d'urgence. Toutefois, le problème humanitaire le plus urgent aujourd'hui, qui doit être réglé immédiatement et sans condition, est celui de la libération et du retour de tous les prisonniers de guerre et civils détenus par l'Azerbaïdjan. Ce n'est que lorsque cela aura été fait qu'il sera possible de s'entretenir de la mise en œuvre des aspects humanitaires de la déclaration du 9 novembre.

Madame la Présidente,

La situation actuelle dans le Haut-Karabakh est le résultat d'une violation flagrante par l'Azerbaïdjan de plusieurs principes fondamentaux de l'Acte final de Helsinki, à savoir le non-recours à la force ou à la menace d'y recourir, le règlement pacifique des différends, l'égalité des droits et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il ne faut pas se faire d'illusions : les résultats du recours à la force, associé à des crimes de guerre et des violations du droit international humanitaire, ne pourront jamais servir de base à un processus de négociation visant à parvenir à une paix viable et durable. Une telle paix ne pourra être instaurée dans la région que grâce à un règlement global du conflit du Haut-Karabakh, qui doit inclure la détermination du statut de l'Artsakh sur base de l'exercice du droit inaliénable de son peuple à disposer de lui-même, l'assurance d'un retour chez elle en sécurité et dans la dignité de la population ayant été déplacée récemment et la préservation du patrimoine culturel et religieux de la région.

Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance. Merci.

1305^e séance plénière

Journal n° 1305 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise remercie la délégation de la Fédération de Russie d'avoir soulevé la question à l'examen – améliorer la coopération scientifique et technique pour faire face à la propagation de la Covid-19 – dont la pertinence et l'importance pour les États participants de l'OSCE ne se démentent pas.

La communauté internationale doit d'urgence conjuguer ses efforts pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, qui reste l'un des plus grands défis mondiaux. Il est difficile de trouver un endroit épargné par cette pandémie, celle-ci étant par sa nature une crise de santé publique qui frappe tous les États participants.

Le Gouvernement azerbaïdjanais a rapidement fait le nécessaire au niveau national pour protéger en priorité la vie et la santé des populations, notamment en prenant d'urgence les mesures de prévention voulues. Il convient de souligner que toutes les mesures qu'il a adoptées pour faire face à la Covid-19 sont soigneusement conçues, souples et adaptées à l'évolution de la situation. Ce faisant, l'Azerbaïdjan a décidé de ne pas renoncer à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et il poursuit son programme de réformes.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que c'était grâce à la solidarité et à la coopération entre les États et au sein de la communauté internationale que le coronavirus pourrait être endigué et que la pandémie pourrait être vaincue. Fidèle à l'esprit du multilatéralisme, l'Azerbaïdjan a été l'un des premiers pays à participer aux efforts internationaux visant à combattre la Covid-19, notamment en versant à l'OMS des contributions volontaires d'un montant total de 10 millions de dollars des États-Unis. Il a également fourni une aide humanitaire et financière à plus de 30 pays.

L'Azerbaïdjan – à titre individuel et en tant que Président du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation du Conseil turcique – a pris l'initiative d'organiser plusieurs réunions internationales de haut niveau en réponse à la pandémie de la Covid-19, dont le Sommet du Groupe de contact du Mouvement des non-alignés et le Sommet extraordinaire du Conseil turcique sur le thème « Solidarité et coopération dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19 », qui ont eu lieu respectivement le 4 mai et le 10 avril 2020. En outre,

L'Azerbaïdjan a présenté une initiative visant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réponse à la Covid-19. Cette initiative a été soutenue par l'écrasante majorité des États membres de l'ONU et la session s'est tenue les 3 et 4 décembre 2020. Lors de ces réunions de haut niveau, les chefs d'État ou de gouvernement ont procédé à des échanges de vues sur la manière dont la communauté internationale pouvait contribuer efficacement à la lutte mondiale contre la pandémie de la Covid-19.

L'Azerbaïdjan attache la plus grande importance à la question de la vaccination contre la Covid-19 et de la distribution des vaccins. Alors que nous assistons à une diversification accrue des vaccins anti-Covid-19 dans le monde, la distribution inégale de ces vaccins entre les pays en développement et les pays développés empêche la communauté internationale dans son ensemble de mettre fin au plus vite à la pandémie et peut créer une nouvelle menace pour la sécurité régionale et mondiale. Pour l'Azerbaïdjan, il est essentiel que l'accès aux vaccins, leur disponibilité et leur distribution entre les pays en développement et les pays développés soient assurés de façon équitable, abordable et juste. C'est pourquoi nous soutenons le Mécanisme COVAX et son système de garantie de marché mis en place pour fournir des vaccins anti-Covid-19 à 92 économies à revenu faible et intermédiaire en tant que principal mécanisme multilatéral chargé d'assurer de façon juste et dans les meilleurs délais l'accès à ces vaccins et leur distribution équitable à l'échelle mondiale.

Pour être couronnée de succès, la lutte mondiale contre la pandémie doit reposer sur des actions concrètes qui garantissent l'accès universel à des médicaments, des diagnostics et des vaccins anti-Covid-19 efficaces. Il faut continuer à encourager le développement et l'utilisation des technologies de santé nécessaires à cette lutte.

Nous regrettons que les États participants n'aient pas pu parvenir à un consensus au sujet de la Déclaration ministérielle sur la Covid-19 lors du Conseil ministériel de Tirana car celle-ci aurait pu largement stimuler nos efforts de lutte contre ce défi commun. L'Azerbaïdjan a été heureux de souscrire à la déclaration de la Présidence albanaise de l'OSCE sur la Covid-19, qui a bénéficié du soutien de 56 États participants. À cet égard, nous invitons la Présidence suédoise de l'OSCE à poursuivre, en s'appuyant sur les discussions précédentes, l'examen des éléments qui pourraient être soumis à la réunion du Conseil ministériel prévue à Stockholm à la fin de cette année.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Madame la Présidente.

1305^e séance plénière

Journal n° 1305 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

Quatre mois se sont écoulés depuis que les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Russie ont signé la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, qui a mis fin au conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et spécifié les points d'accord pour l'instauration d'une paix durable dans la région. À cette occasion, la délégation azerbaïdjanaise souhaite rendre compte au Conseil permanent de la mise en œuvre des dispositions de cette déclaration.

Nous avons le plaisir d'informer le Conseil permanent que, malgré quelques incidents, l'article 1 proclamant le cessez-le-feu général et l'arrêt total des hostilités a été largement respecté depuis la signature de la déclaration.

Les articles 2 et 6, qui prévoyaient la restitution à l'Azerbaïdjan des districts précédemment occupés d'Aghdam, de Kalbajar et de Latchine et le retrait des forces armées arméniennes de ces districts selon un calendrier précis, ont également été mis en œuvre. Cela a permis de commencer les activités de réhabilitation et de reconstruction post-conflit dans ces districts et dans d'autres territoires azerbaïdjanaïsi anciennement occupés afin de faciliter le retour des déplacés internes dans leurs régions d'origine. Le processus de démarcation et de délimitation de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie a également débuté.

Parallèlement au retrait des forces armées arméniennes, un contingent de maintien de la paix de la Fédération de Russie a été déployé dans la région azerbaïdjanaïsi du Haut-Karabakh pour une période de cinq ans, conformément aux articles 3, 4 et 6 de la déclaration trilatérale. Nous comptons que toutes les forces armées arméniennes se retireront des territoires azerbaïdjanaïsi où les forces de maintien de la paix sont déployées.

Le 30 janvier 2021, le centre d'observation turco-russe a commencé à fonctionner, conformément à l'article 5 de la déclaration trilatérale. Ce centre, qui est situé dans le district azerbaïdjanaïsi d'Aghdam et auquel 120 militaires (60 turcs et 60 russes) sont affectés, a pour objectif principal de surveiller la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la déclaration trilatérale du 10 novembre.

L'article 7 de la déclaration trilatérale est en cours d'application puisque les déplacés internes et les réfugiés reviennent dans la région du Haut-Karabakh et les districts azerbaïdjanais limitrophes. La mise en œuvre complète et rapide de cette disposition dépend des progrès réalisés dans la réhabilitation post-conflit des territoires azerbaïdjanais touchés par le conflit, notamment des travaux visant à les débarrasser des mines et autres engins explosifs et à permettre aux déplacés internes d'y revenir en toute sécurité. À cet égard, le fait que l'Arménie refuse de fournir à la partie azerbaïdjanaise des cartes indiquant les emplacements où elle a posé des quantités massives de mines dans les territoires azerbaïdjanais précédemment occupés constitue un problème majeur qui entrave le processus de déminage et de réhabilitation de ces territoires. Nous espérons que l'OSCE répondra à la demande de l'Azerbaïdjan en lui fournissant une assistance ciblée dans le domaine du déminage.

Les mesures humanitaires sont exécutées conformément à l'article 8 prévoyant l'échange des prisonniers de guerre et d'autres détenus ainsi que des corps des militaires décédés. Après la fin de la guerre en 2020, l'Azerbaïdjan a libéré plus de 70 prisonniers de guerre et autres détenus arméniens et a remis à la partie arménienne les dépouilles mortelles de 1252 militaires arméniens. Toutefois, le danger redoutable que représentent les mines entrave les opérations de recherche des militaires décédés en faisant lors de ces opérations des victimes parmi les militaires et les civils des deux camps ainsi que parmi les forces de maintien de la paix.

Les mesures humanitaires sont un volet essentiel des efforts plus larges visant à instaurer la confiance et la paix ainsi qu'à promouvoir la réconciliation entre les anciennes parties au conflit. L'Azerbaïdjan soutient leur mise en œuvre intégrale comme l'exige la déclaration trilatérale. Nous demandons instamment à l'Arménie de faire de même et de remplir ses obligations, notamment en fournissant des informations sur ce qu'il est advenu des dépouilles des militaires azerbaïdjanais décédés pendant la guerre du début des années 1990 et celle de l'année dernière, en traitant les prisonniers de guerre azerbaïdjanais conformément aux obligations que lui imposent le droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que les dispositions des Conventions de Genève, en facilitant l'accès sans entrave du Comité international de la Croix-Rouge à ces prisonniers et en donnant des informations actuelles et exactes à leur sujet.

L'article 9 de la déclaration trilatérale du 10 novembre prévoit le rétablissement de tous les liens économiques et de transport dans la région. Celui-ci a été complété par une autre déclaration trilatérale signée par les dirigeants des trois pays le 11 janvier 2021, qui a créé le Groupe de travail tripartite coprésidé par les Vice-Premiers Ministres azerbaïdjanais, russe et arménien, et défini un cadre de discussion. À ce jour, le Groupe de travail a tenu quatre réunions, au cours desquelles il a fait des recommandations à l'intention des autorités compétentes et établi la liste et le calendrier des mesures à prendre pour relancer les infrastructures de transport dans la région. L'application de ces dispositions peut conduire à une croissance économique durable et au développement à long terme de la région et contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif plus large consistant à y garantir la paix et la stabilité à long terme.

La déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 fournit des orientations claires pour instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Caucase du Sud et rend ce processus irréversible. Pour cela, il faut continuer de la mettre en œuvre dans son

intégralité et sans réserve, en s'appuyant sur les progrès réalisés au cours des quatre derniers mois. Nous appelons une fois de plus les États participants de l'OSCE à apporter leur soutien à la déclaration trilatérale et à contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans notre région sur la base des principes et des engagements de l'OSCE et de son concept de sécurité globale. Cela renforcera l'influence et la notoriété de l'OSCE dans la région.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Madame la Présidente.



1305^e séance plénière

Journal n° 1305 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Madame la Présidente.

Nous remercions la délégation azerbaïdjanaise d'avoir fourni au Conseil permanent d'importantes informations actualisées relatives à la mise en œuvre de diverses mesures par l'Azerbaïdjan.

Les deux déclarations faites le 10 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 par le Président de l'Azerbaïdjan, le Premier Ministre de l'Arménie et le Président de la Fédération de Russie ont constitué des avancées importantes.

L'un des aspects essentiels de la déclaration du 10 novembre réside dans l'observation du cessez-le-feu. Un mémorandum relatif à la création d'un centre commun en Azerbaïdjan a été signé par le Ministre turc de la défense nationale et son homologue russe le 11 novembre 2020. Ce centre commun, qui est situé à proximité du village de Merzili dans le district d'Ağdam, a entamé ses activités le 30 janvier 2021. Il contribue à l'établissement et au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

La Turquie continue par ailleurs de prêter son concours à l'armée azerbaïdjanaise dans ses opérations de déminage et d'élimination des engins explosifs artisanaux dans les régions libérées de l'occupation. Du personnel du commandement des forces terrestres turques a été envoyé en Azerbaïdjan pour apporter son soutien à cet égard. Ces militaires turcs dispensent également des formations en la matière en Azerbaïdjan et, entre le 3 et le 29 janvier, le commandement de l'école et du centre de formation turcs du génie a organisé une formation à l'intention de 23 militaires azerbaïdjanais à Izmir. De plus, le premier lot de matériel de déminage mécanique a été envoyé en Azerbaïdjan. Ces engins, au nombre de 20 au total, seront utilisés pour déminer les zones habitées et les terres arables et les débarrasser des munitions non explosées.

Nous nous félicitons des mesures prises par l'Azerbaïdjan pour renforcer et améliorer les liens économiques et de transport. Des entreprises turques participent activement à ces projets. La Turquie est prête à contribuer à la reconstruction, au développement et à la paix dans la région. Elle soutient la proposition du Président Aliiev de créer une plateforme de coopération régionale à six pays. La Turquie est convaincue que l'instauration d'une paix et

d'une stabilité durables dans le Caucase du Sud passe par l'appropriation régionale des questions régionales.

Nous nous associons à l'appel adressé par l'Azerbaïdjan à l'OSCE et ses États participants à soutenir les deux déclarations trilatérales.

Madame la Présidente,

Nous constatons que la délégation arménienne persiste à suivre une politique fondée sur la désinformation, l'altération des faits et la duplicité. Cette politique est de nature hybride. Il va sans dire que nous rejetons toutes les allégations qu'elle a encore répétées aujourd'hui dans sa litanie haineuse. Nous regrettons cette persistance du discours empoisonné et de l'animosité ici à l'OSCE. Les représentants du Gouvernement arménien n'ont laissé transparaître aucun signe d'un quelconque changement, pas même à la suite des développements importants intervenus après le 10 novembre.

De nouvelles stratégies sont cependant nécessaires. Il existe maintenant une réelle chance pour la paix. C'est notre appel sincère. Il faut pour cela que le Gouvernement arménien change de cap. Comme le Ministre des affaires étrangères, M. Çavuşoğlu, l'a déclaré récemment, c'est l'Arménie et le peuple arménien qui bénéficieront le plus de la stabilité et du développement économique de la région. La Turquie répondra à toute mesure positive de l'Arménie par une mesure similaire.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci, Madame la Présidente.